



# COMMUNE DE GOYRANS

## Conseil Municipal du 20/11/2017 - Compte rendu

Heure début : 20h33

Heure fin : 22h00

---

Participants :	M. Patrice ROBERT (président) Mmes Évelyne AIELLO, Corinne CABANIÉ, Virginie CORMERAIS, Carole NISSOUX, Catherine REMIGY Mrs Marc BOCQUET ; Daniel MICHEL,
Procurations :	M. Michel RUFFIÉ à M. Daniel MICHEL Mme MARION-GAUTIER à M. Patrice ROBERT
Absents excusés :	Mmes Céline BASSET-LÉOBON, Véronique HAÏTCE, M. Christian CAROLI, Patrick DONDAINE, Yves MATHEL-TARIN
Secrétaire :	Mme Carole NISSOUX
Déroulement séance	

---

### Ordre du jour :

Point 0 : Approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour .....	1
Point 1 : Convention d'utilisation du service commun restauration du Sicoval.....	1
Point 2 : Demande de diagnostic énergétique au SDEHG .....	2
Point 3 : Attribution de l'indemnité de conseil versée au comptable public .....	2
Point 4 : Convention tripartite pour les travaux de sécurisation du chemin des crêtes .....	3
Point 5 : Questions diverses .....	3

---

#### **Point 0 : Approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour**

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé

Le point relatif à la décision modificative budgétaire est retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour du présent conseil est approuvé.

#### **Point 1 : Convention d'utilisation du service commun restauration du Sicoval**

##### **Présentation :**

Monsieur le Maire expose : Lors du précédent conseil nous avons évoqué le besoin de retirer la délibération du 17/18. En raison d'un problème de secrétariat, cette délibération n'a pas été communiquée à la préfecture. Par ailleurs, nous avons depuis reçu un projet de convention mis à jour par le Sicoval suite aux observations formulées par les services de l'Etat à et un projet de règlement intérieur de ce même service. Le conseil municipal est appelé à statuer sur ces deux documents et à confirmer le retrait de la précédente délibération.

##### **Interventions à consigner :**

Nil



# COMMUNE DE GOYRANS

## Conseil Municipal du 20/11/2017 - Compte rendu

**Délibération :** Le conseil municipal est appelé pour approuver les projets de convention avec le Sicoval et règlement intérieur du service de restauration, et autoriser M. le maire à signer tous actes relatifs à ce service. Cette délibération annule la délibération 17/18 de ce même conseil municipal.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		

### Point 2 : Demande de diagnostic énergétique au SDEHG

#### Présentation :

Le SDEHG a lancé une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments publics, avec un taux de participation des communes nettement plus intéressant que celui proposé il y a quelques temps par le Sicoval. De ce fait, il nous a semblé opportun de participer à cette campagne, concernant les bâtiments municipaux suivants : mairie, salle des fêtes, école élémentaire. Il n'y a pas forcément de grandes découvertes à attendre de ce diagnostic, mais il permettra de constituer un socle pour, ultérieurement, guider notre action en matière de travaux à conduire. La participation de la commune est de 5% du coût du diagnostic.

#### Interventions à consigner :

M. Daniel Michel : pense que le retour sur investissement ne sera pas à la hauteur des dépenses que les diagnostics pourront suggérer. Il estime en conséquence ceux-ci inutiles.

Mme Remigy rappelle que le Sicoval est territoire à énergie verte et souligne que ces diagnostics pourront servir à monter des dossiers auprès du Sicoval pour obtenir des subventions selon la nature des travaux que nous pourrions décider d'entreprendre. L'optimisation de la consommation énergétique peut se révéler complexe en particulier pour la salle des fêtes compte tenu de son utilisation intermittente.

M. le maire confirme que dans tous les cas, la réalisation de ces diagnostics ne nous engage à rien et nous permettra de savoir où nous en sommes.

#### Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser l'appel au SDEHG pour effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et autoriser M. le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour	Contre	Abstentions
Majorité (7)	1 (M. Michel)	2 (M. Ruffié, Mme Aiello)

### Point 3 : Attribution de l'indemnité de conseil versée au comptable public

#### Présentation :

Par délibération n°14-51 du 26 novembre 2014, le conseil municipal a alloué au comptable pour le mandat 2014-2020, une indemnité de budget d'un montant de 45.73 euros annuel.

Monsieur François Grange ayant remplacé Monsieur Alain Lemoine depuis le 01/01/2017, toutes les décisions de l'assemblée délibérante, antérieures à cette date et portant sur cette indemnité, ne sont plus applicables.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de délibérer au sujet du montant de l'indemnité alloué à Monsieur François Grange pour la durée du mandat.

#### Interventions à consigner :



# COMMUNE DE GOYRANS

## Conseil Municipal du 20/11/2017 - Compte rendu

Nil.

### Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour attribuer l'indemnité de budget au comptable, Monsieur François Grange, pour la durée du mandat.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		

### Point 4 : Convention tripartite pour les travaux de sécurisation du chemin des crêtes

#### Présentation :

La réalisation des travaux éligibles au programme des amendes de police, concernant la sécurisation du chemin des crêtes (RD 68) nécessite la conclusion d'une convention tripartite entre le Conseil départemental, le Sicoval et la commune, organisant les modalités de cette intervention.

Cette convention a pour objet de confier au Sicoval, la charge d'accomplir pour la commune la prestation et l'autorisation conférée au Sicoval par le Conseil départemental, de réaliser le projet routier de ladite prestation sur l'emprise de la RD 68 sur le territoire de la commune.

Les travaux correspondants ont été examinés par la commission sécurité routière et ont reçu un avis favorable de celle-ci.

M. le maire sollicite du conseil municipal d'approuver les travaux ainsi proposés et de l'autoriser à signer tout acte relatif à ceux-ci.

#### Interventions à consigner :

Question de la réglementation du stationnement dans la zone concernée et en dehors : le stationnement alterné sera supprimé a minima dans la zone où ces places de stationnement seront matérialisées. Les choix à retenir seront fonction de ce que permet la législation. Dans tous les cas, il est essentiel que les règles qui seront applicables soient lisibles et compréhensibles par tous.

Les travaux présentés seront réalisés en 2018.

#### Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser M. le maire à signer la convention tripartite relative à la sécurisation de la circulation sur le chemin des crêtes et tout acte afférent à ce dossier, y compris d'éventuelles demandes de subventions auprès du conseil départemental.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		

### Point 5 : Questions diverses

#### Changement du jour de collecte des déchets ménagers résiduels :

De manière informelle, le Sicoval nous a sollicités pour savoir si la commune pouvait être favorable à un changement au samedi du jour de collecte des déchets ménagers résiduels (DMR : poubelle grise)

M. le maire indique qu'il a proposé que ce sujet soit examiné en conseil municipal. Il ne s'agit pas d'établir une délibération sur le sujet, mais il est possible de formuler un avis du conseil sur le sujet. Parmi les points susceptibles de poser difficulté :



# COMMUNE DE GOYRANS

## Conseil Municipal du 20/11/2017 - Compte rendu

-> si le jour de collecte est le samedi, il impose que pour les foyers partant en week-end, la poubelle reste sortie tout le week-end

-> le samedi, comme le dimanche, est un jour où la population de cyclistes est particulièrement importante et susceptible de générer des difficultés dans la circulation des véhicules de collecte.

-> le passage des bennes le samedi est susceptible de générer un bruit significatif pouvant provoquer des nuisances.

-> pour faciliter la communication vers les habitants, il est souhaitable que le jour de collecte du tri sélectif soit le même que celui des déchets ménagers résiduels

**Pour conclure l'examen de ce point, il est proposé à l'unanimité que soit formulé le vœu ci-après du conseil municipal vers le Sicoval :**

**Suite à une question posée de manière informelle relative à la possibilité de faire réaliser la collecte des déchets ménagers résiduels le samedi plutôt que le mercredi, le conseil municipal après avoir examiné cette proposition émet à l'unanimité des membres présents ou représentés, le vœu de ne pas retenir cette proposition, considérant notamment que :**

- **La sortie des bacs le samedi engendrera qu'un grand nombre d'entre eux restera sur la voie publique pendant tout le week-end ;**
- **La circulation de nombreux cyclistes sur les coteaux rendra plus compliquée la circulation pour ces derniers aussi bien que pour les camions collecteurs ;**
- **La dissociation entre le jour de collecte des DMR et celui des déchets recyclables engendrerait lors de sa mise en place une période pendant laquelle les bacs seront sortis de manière inappropriée et resteront donc également plus longtemps sur la voie publique ;**
- **La circulation des camions collecteurs le samedi devrait engendrer des nuisances que les habitants ne sont pas prêts d'accepter.**

### **Contrôle de l'air dans l'école élémentaire**

Nous sommes tenus à partir de janvier 2018 d'établir des dispositions de contrôle de la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants de moins de six ans, donc en particulier l'école élémentaire. Deux dispositifs peuvent être mis en œuvre à cette fin : l'appel à une société spécialisée, ou l'autodiagnostic. Notre commune a retenu le principe d'effectuer un autodiagnostic qui paraît adapté à notre situation.

### **Nouvelle gouvernance Sicoval**

Lors du séminaire du 18 novembre dernier, le président du Sicoval a présenté les principales dispositions qu'il se proposait de mettre en œuvre concernant la « gouvernance » du Sicoval. Parmi celles-ci, il convient essentiellement de noter que les commissions thématiques (déchet, politique de l'eau, travaux, déplacements,...) seront supprimées et remplacées par des commissions stratégiques auxquelles pourront participer les conseillers communautaires, des groupes de travail sur des sujets particuliers auxquels seront invités les conseillers municipaux, des comités territoriaux auxquels seront conviés tous les conseillers municipaux. Le détail de ces nouvelles dispositions reste à préciser, mais nous amènera à revoir l'organisation de notre participation aux activités de l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos.

---

**Signature du Maire :**

**Signature des adjoints et conseillers municipaux :**